

RÉVISIONS Éco-Gestion

Module 2 & 3 – QCM

QCM sur le rôle des collectivités territoriales- Documents 6 à 8

Q4.1 Quelle collectivité territoriale est présentée dans les documents ?

- A. La communauté de communes LBN
- B. Le département de la Sarthe
- C. La région Pays de la Loire
- D. La commune de Brûlon
- E. La métropole du Mans

Q4.2 Quelle mesure cette collectivité a-t-elle prise pour soutenir FEMILUX ?

- A. L'ouverture expérimentale d'une ligne de transport express
- B. La construction d'un bâtiment industriel
- C. Le financement direct de l'extension de l'entreprise
- D. La création d'un centre de formation professionnelle
- E. L'exonération de taxes locales

Q4.3 Pourquoi cette mesure est-elle importante pour FEMILUX ?

- A. FEMILUX prévoit de créer 400 emplois dans le futur
- B. La mobilité est une question très importante pour l'emploi
- C. FEMILUX va ouvrir un centre de production et de formation au Mans
- D. Il n'existe pas de ligne régulière entre Brûlon et Le Mans
- E. Les salariés de FEMILUX ne possèdent pas de véhicules personnels

Q4.4 D'où proviennent les ressources financières de la communauté de communes ?

- A. De la taxe foncière
- B. De la cotisation foncière des entreprises
- C. De la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- D. Des subventions de l'État
- E. Des emprunts bancaires

Q4.5 À quel poste budgétaire correspond cette mesure de soutien à FEMILUX ?

- A. L'investissement "ÉCONOMIE"
- B. L'investissement "TRANSPORT"
- C. L'investissement "ADMINISTRATION"
- D. L'investissement "SOLIDARITÉ"
- E. L'investissement "ENFANCE"

Q4.6 Quel est le montant alloué à l'économie dans le budget d'investissement de la communauté de communes LBN ?

- A. 1 million d'euros
- B. 2 millions d'euros
- C. 3 millions d'euros
- D. 5 millions d'euros
- E. 13 millions d'euros

